Lettre au Président de la République

55 Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

*Lettre au Ministre de l’Europe et des Affaires étrangères*

*37, Quai d'Orsay - 75007 Paris*

Monsieur le Président,

*Monsieur le Ministre,*

Nous sommes venus à la rencontre de Claude Mangin-Asfari, épouse de l’un des prisonniers politiques sahraouis, Naâma Asfari, actuellement détenu à la prison de Kénitra au Maroc.

Claude Mangin-Asfari a commencé ce 18 avril une grève de la faim illimitée car elle s’est vue refuser pour la quatrième fois en près de deux ans, sans motif exprimé, l’accès au territoire marocain. Ce refus équivaut à une interdiction de visite à son mari, soit une atteinte grave à son droit élémentaire à une vie privée et familiale, ce qui est une violation du droit humanitaire.

Avant octobre 2016, Claude Mangin-Asfari avait pu, au long des années, rendre régulièrement visite à Naâma incarcéré au Maroc depuis novembre 2010. Le premier refus de visite, en octobre 2016, est intervenu à un moment bien particulier, celui où le Comité contre la torture de l’ONU (CAT) examinait favorablement la plainte de Naâma Asfari pour torture.

L’avis définitif du CAT, rendu le 12 décembre 2016, a reconnu le concernant la violation par l’État marocain de plusieurs articles de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le CAT a invité expressément le Royaume du Maroc « à s'abstenir de tout acte de pression, d'intimidation ou de représailles susceptibles de nuire à l'intégrité physique et morale du plaignant et de sa famille ». Il y a tout lieu de croire que le refus de visite de Claude Mangin-Asfari à son mari constitue un tel acte de représailles.

C’est pourquoi, Monsieur le Président, nous nous adressons à vous en urgence à l’heure où Claude Mangin-Asfari, ressortissante française, est prête à mettre sa santé et peut-être sa vie en péril pour récupérer son droit de visite. Nous vous demandons d’intervenir auprès des autorités marocaines pour qu’elles se conforment simplement au droit international auquel elles ont souscrit.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de notre très haute considération.

*Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de notre haute considération.*

**Lettre Ambassadeur du Maroc**

SEM Chakib BENMOUSSA – Ambassade du Maroc - 5 Rue le Tasse - 75116 Paris

Monsieur l’Ambassadeur,

Je souhaite vous exprimer mon étonnement quant à la décision des autorités marocaines de refuser l’accès à leur territoire à Madame Claude Mangin-Asfari, citoyenne française, qui souhaitait se rendre lundi 16 avril au Maroc afin de rendre visite à son mari, Monsieur Naäma Asfari, qui est actuellement incarcéré à Kénitra.

C’est la 4ème fois que Madame Mangin-Asfari se voit refuser le droit d’entrer au Maroc, ce qui porte à 21 mois la période durant laquelle elle n’a pas pu voir son époux. En tant que citoyen épris de justice et du respect des droits de l’homme, je vous remercie de tout mettre en œuvre afin que Madame Mangin-Asfari puisse enfin visiter son mari.

Je vous prie de croire, Monsieur l’Ambassadeur en l’assurance de toute ma considération.